

2015-0738
2015-03-03

WILSON®

POUDRE POUR LES BULBES ET LE SOL

Insecticide et fongicide combinés

Pour le traitement du sol avant la plantation
et pour le saupoudrage à sec avant l'entreposage.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 14852 LOI P.A.

GARANTIE : 5 % de carbaryl
5 % de captane

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

500 g (1 kg)

Sure Gro IP Inc./Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.,
C.P.21001, Brantford, ON N3R 7W9
1 800 268-2806

L'exposition au captane peut affecter la santé à long terme.
Pour réduire cette exposition au minimum, bien suivre
le mode d'emploi indiqué sur cette étiquette.

Pour les bulbes d'iris, tulipes, jonquilles, narcisses, crocus et jacinthes, les tubercules de dahlias et bégonias, et les cornes de glaïeuls.

MODE D'EMPLOI :

PLANTATION : Pour réprimer la fonte des semis et la pourriture des racines, épandre la poudre à la volée à raison de 100 grammes par 2 mètres carrés de jardin ou bien préparer des trous et des tranchées et traiter à raison de 50 grammes par 8 mètres de rang. Faire pénétrer la poudre dans le sol jusqu'à une profondeur de 8 cm.

ENTREPOSAGE : Pour réprimer la fonte des semis, la pourriture des bulbes et les thrips (ex posés), mettre les bulbes propres et secs dans un sac en papier et effectuer un saupoudrage en utilisant 15 mL (1 cuillerée à table) de poudre Wilson® pour chaque 1 kg de bulbes.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne jamais manipuler ce produit avec les mains nues. Utiliser des gants en caoutchouc; ne pas employer des gants en cuir ou en tissu. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé ce produit et avant de boire, de manger ou de fumer. Ne pas respirer la poudre. Durant la manutention ou l'application, porter des lunettes protectrices et des vêtements qui recouvrent entièrement les bras et les jambes, afin de réduire l'exposition au minimum. Enlever les vêtements contaminés et bien les laver avant de les réemployer. En cas d'accident, enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau contaminée à fond avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements et les gants avant de les réemployer. Toujours rester à l'écart du vent quand on manipule ce produit ou lorsqu'on l'applique. Garder les personnes non protégées hors de la zone de travail ou du voisinage où le produit pourrait dériver.

PREMIER SOINS : En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le carbaryle est un inhibiteur modéré et réversible de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer et jeter le contenant vide à la poubelle avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. www.pthomeandgarden.com

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))